

La Lettre ^{n°} 58

janvier 2010

Population

L'Auvergne face au vieillissement de sa population

Le vieillissement de la population est incontestablement l'un des principaux défis démographiques que doit relever l'Auvergne. Elle fait partie des trois régions françaises les plus âgées. En 2006, la moitié de la population auvergnate a plus de 42 ans, contre 38 ans au niveau national. Les personnes âgées sont davantage représentées dans les massifs montagneux. Toutefois le vieillissement de la population affecte tous les types d'espace. Plus de la moitié des seniors âgés de 75 ans ou plus habitent dans ou à proximité d'un pôle urbain. À partir de 80 ans les personnes âgées vivent majoritairement seules dans leur logement, une sur huit résidant dans une collectivité. À moyen terme, la progression du nombre d'octogénaires devrait s'accélérer. À l'horizon 2030, cette tranche d'âge, la plus touchée par les problèmes de dépendance, pourrait compter de 40 000 à 50 000 personnes de plus qu'en 2006.

Anna MESPOULHÈS, INSEE

Plus jeune que l'Allemagne, l'Italie ou la Grèce, la France se situe dans la moyenne européenne en ce qui concerne la part des plus de 60 ans (21 %). Le poids des seniors ne cesse pourtant de prendre de l'importance. L'allongement de la durée de vie et la diminution des naissances ont en effet profondément modifié la part des différentes classes d'âge. La durée de vie augmente continuellement en France depuis le début des années 1950. À la naissance, les femmes ont ainsi gagné 15 ans d'espérance de vie et les hommes 14 ans entre 1950 et aujourd'hui. Parallèlement, les femmes en âge de procréer sont moins nombreuses que précédemment et le taux de fécondité plus faible qu'il y a 50 ans. Ces deux phénomènes entraînent un vieillissement général de la population, qui s'accélère avec l'arrivée des baby-boomers (nés après la deuxième guerre mondiale) aux âges de la retraite depuis 2006.

Ces générations nombreuses viennent progressivement grossir les rangs des personnes âgées. En Auvergne, la faible natalité constatée depuis les années 1980 accentue cette tendance au vieillissement. ▶

▶ Un Auvergnat sur deux a plus de 42 ans

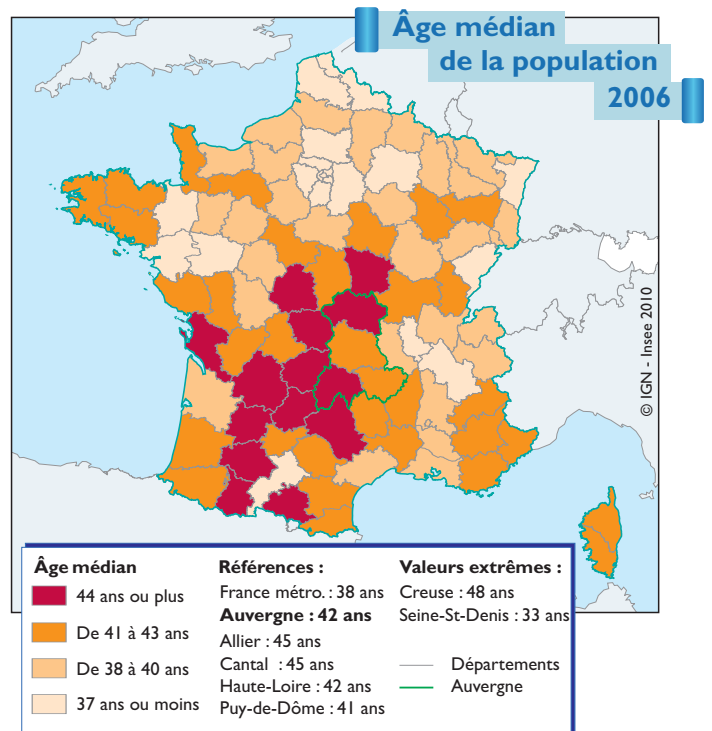
La population auvergnate est moins jeune que celle de la métropole. En 2006, un Auvergnat sur deux a plus de 42 ans, alors que l'âge médian des Français est de 38 ans seulement. L'Auvergne se classe ainsi au 3^e rang des régions les plus âgées derrière le Limousin et la Corse.

Comme le Massif central et les régions du sud et de l'ouest, l'Auvergne est plus fortement qu'ailleurs marquée par le vieillissement de sa population. En 2006, un habitant sur cinq a plus de 65 ans. Ces derniers sont presque aussi nombreux que les jeunes de moins de 20 ans (22 %). En France la part des personnes âgées de plus de 65 ans est plus faible (17 %) et reste nettement inférieure à celle des moins de 20 ans (25 %).

C'est dans le Puy-de-Dôme, département le plus urbanisé qui bénéficie d'un apport continu de jeunes actifs, que la part des personnes âgées se rapproche le plus de la moyenne nationale : 18 % des habitants ont plus de 65 ans. En Haute-Loire, l'installation de jeunes ménages en périphérie stéphanoise limite l'ampleur du vieillissement mais la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans demeure un peu plus élevée (20 %). En revanche, le Cantal et l'Allier, dont la moitié des habitants ont fêté leur 45^e anniversaire, comptent parmi les dix départements français les plus âgés. Dans ces deux départements, qui ont vu partir depuis la fin des années 1970 une grande part de leurs jeunes, près du quart de la population a dépassé 65 ans. ▶

▶ Les seniors surreprésentés en Auvergne

Par rapport à la structure d'âge française, l'Auvergne se caractérise par une sous-représentation importante de toutes les classes d'âges avant 45 ans, avec un déficit marqué chez les jeunes, et une surreprésentation des seniors. Les divergences par rapport au profil métropolitain sont présentes dès les plus jeunes âges. Ainsi, les enfants d'âge préscolaire et scolaire (moins de 11 ans) représentent 13,4 % de la population métropolitaine mais seulement 11,6 % des Auvergnats. À ce niveau, la Haute-Loire est le département de la région dont le profil se rapproche le plus de la moyenne nationale, signe du redressement récent de la démographie altiligérienne. Aux âges des études supérieures, le décalage entre les structures française et auvergnate est encore conséquent. Le Puy-de-Dôme, grâce à la présence d'un pôle d'enseignement supérieur, compte proportionnellement plus de jeunes âgés de 18 à 25 ans que la moyenne métropolitaine. Mais l'attractivité clermontoise accentue

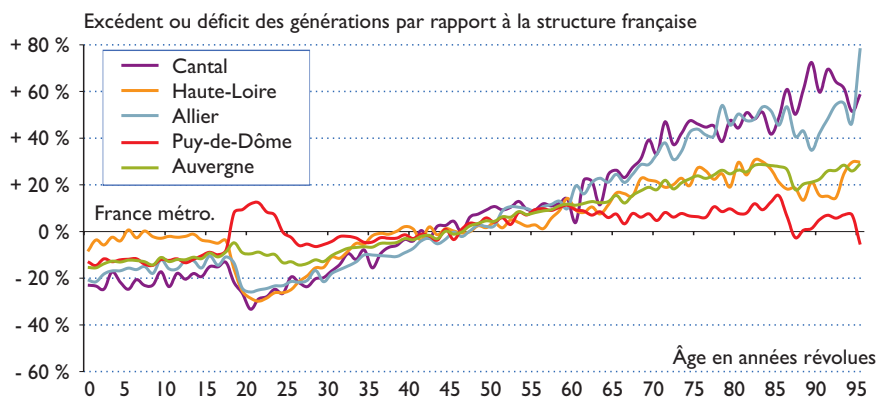


Source : Insee, Recensement 2006

par ricochet le déficit observé pour cette tranche d'âge dans les trois autres départements auvergnats dépourvus d'une importante structure universitaire.

Au-delà de 45 ans, la tendance s'inverse. Ainsi les quinquagénaires et leurs aînés sont plus représentés en Auvergne que sur le reste du territoire métropolitain. Mais c'est surtout après 70 ans que les écarts sont les plus marqués. Ainsi au-delà de 70 ans, rapporté à la population régionale, le poids de chaque classe d'âge en Auvergne est supérieur de plus de 20 % à celui constaté au niveau de la France métropolitaine. Dans le Cantal et l'Allier, cette surreprésentation des plus de 70 ans est très accentuée. ▶

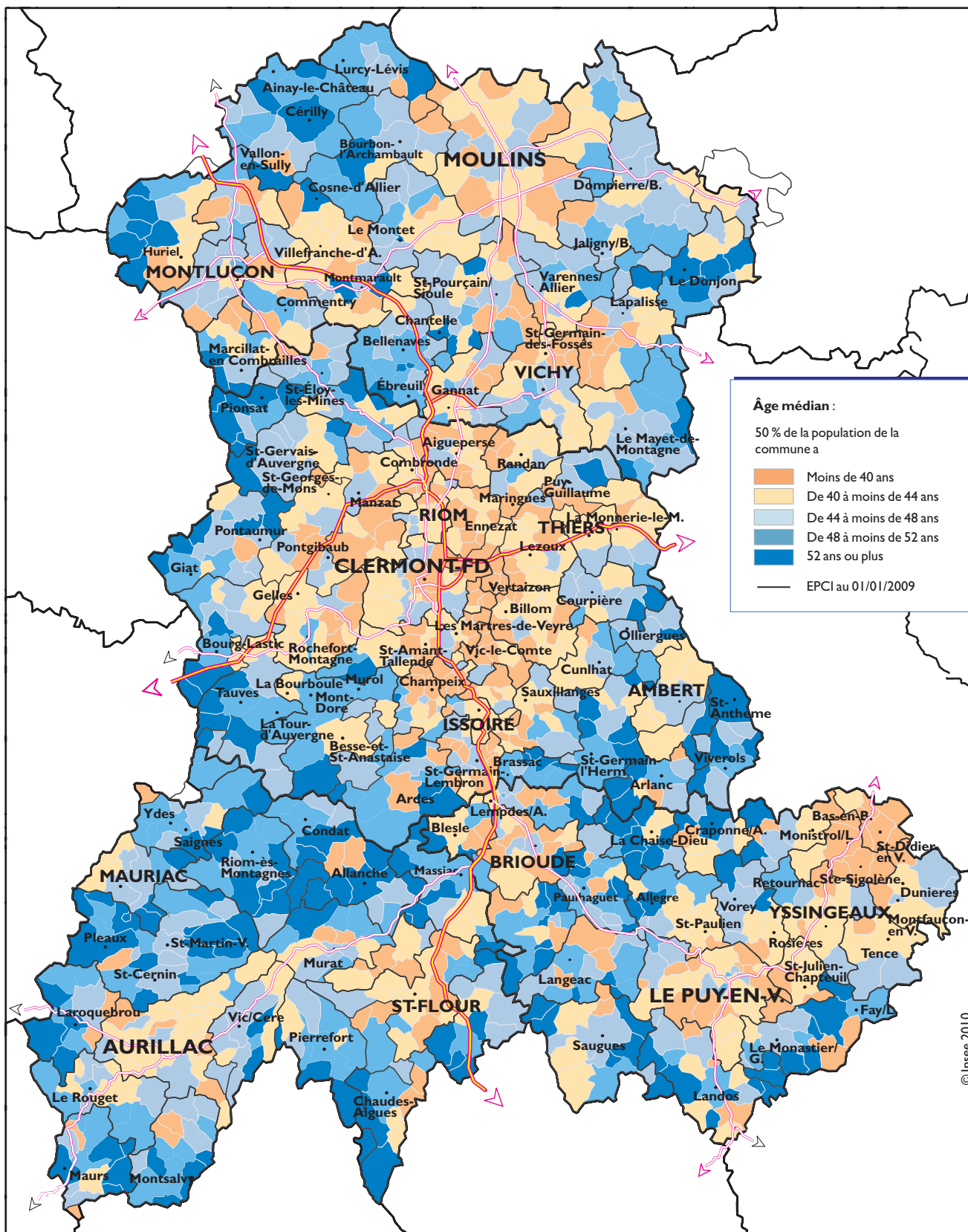
Structure par âge des départements auvergnats comparée à celle de la France métropolitaine



Note de lecture : en Auvergne, en 2006, la part des personnes âgées de 80 ans dans l'ensemble de la population est supérieure de 25 % à celle constatée au niveau national. À l'inverse, la part des jeunes de 25 ans est inférieure de 13 % à la moyenne française.

Source : Insee, Recensement 2006 exploitation principale

Âge médian de la population



Source : Insee, Recensement 2006

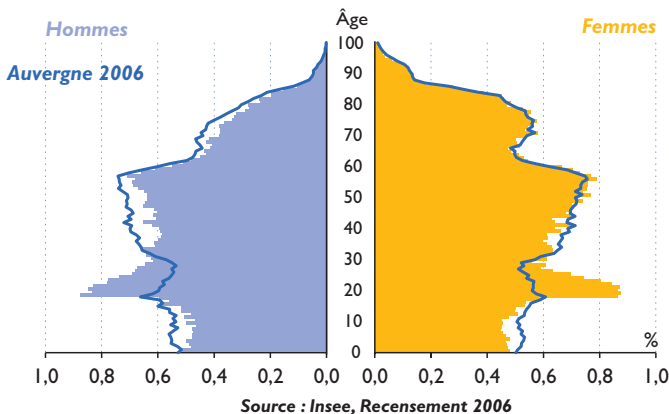
► Un vieillissement plus accentué dans les massifs

Si l'ensemble de la région est confronté au vieillissement, toutes les zones ne présentent pas la même structure par âge. Une opposition sépare nettement les espaces urbains et ruraux. Les jeunes privilégient la proximité des pôles urbains. À l'inverse, les personnes âgées sont davantage représentées dans

les campagnes, notamment dans les zones de massif. L'âge médian reflète ce constat.

Dans l'espace à dominante rurale un habitant sur deux a plus de 45 ans, contre 41 ans dans l'espace à dominante urbaine. Le monde rural se caractérise ainsi par un déficit des jeunes générations et une surreprésentation des plus âgées. En 2006, 13 % de la population rurale a 75 ans ou plus contre 9 % dans l'espace à dominante urbaine. Rapporté à la population totale, le poids des seniors est encore plus élevé dans certaines zones comme la Châtaigneraie cantalienne, les massifs de l'Artense et de l'Aubrac, le Bocage bourbonnais et le Pays de Tronçais, où il s'élève à plus de 17 %.

Pôles urbains - Pyramides des âges 2006



► Les villes auvergnates parmi les plus âgées au niveau national

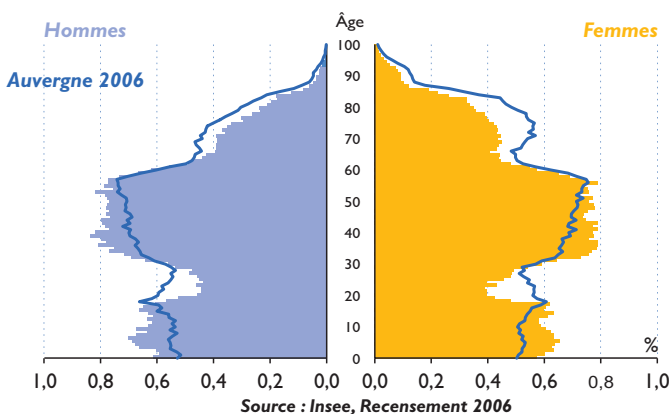
Pour autant, ce n'est pas dans les communes rurales que les personnes âgées sont les plus nombreuses. Dans les pôles urbains et les communes périurbaines, les personnes du troisième âge cohabitent en effet avec une importante population plus jeune, ce qui réduit leur nombre relatif. En Auvergne, les pôles urbains et les communes périurbaines abritent respectivement 54 000 et 26 430 personnes de 75 ans ou plus, soit plus de la moitié des effectifs de cette tranche d'âge.

Entre 1999 et 2006, c'est dans les pôles urbains que ces derniers ont le plus fortement augmenté (+ 26 %), suivi des communes périurbaines (+ 23 %) puis des communes de l'espace rural (+ 19 %).

Dans les pôles urbains auvergnats⁽¹⁾, le poids des seniors dans la population totale reste encore modeste par rapport à celui des zones rurales. En revanche, il apparaît plutôt élevé vis-à-vis de celui des autres grandes villes françaises. Vichy se classe ainsi parmi les dix pôles urbains de France métropolitaine (parmi plus de 350) où la part des personnes âgées de 75 ans ou plus est la plus élevée, devant Montluçon (46^e) et Moulins (73^e).

Depuis le début des années 1980, le processus de périurbanisation a conduit de jeunes familles à s'installer dans les communes à proximité des villes. Le vieillissement progressif de ces premiers « banlieusards » est à l'origine d'une forte augmentation du nombre de personnes âgées en périphérie urbaine depuis 1990. Cette progression devrait encore s'accroître dans l'avenir avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom qui furent au cœur de ces mouvements. Ainsi paradoxalement ce sont dans les zones les plus urbanisées où il est le plus récent que le vieillissement est aussi le plus accentué.

Communes périurbaines - Pyramides des âges 2006

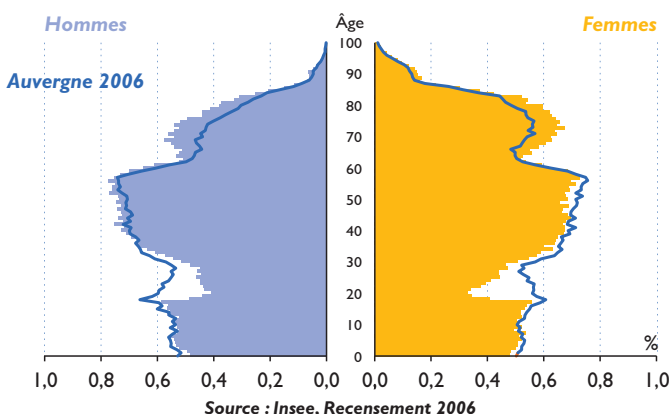


► L'attractivité migratoire : un effet neutre sur le vieillissement de la population

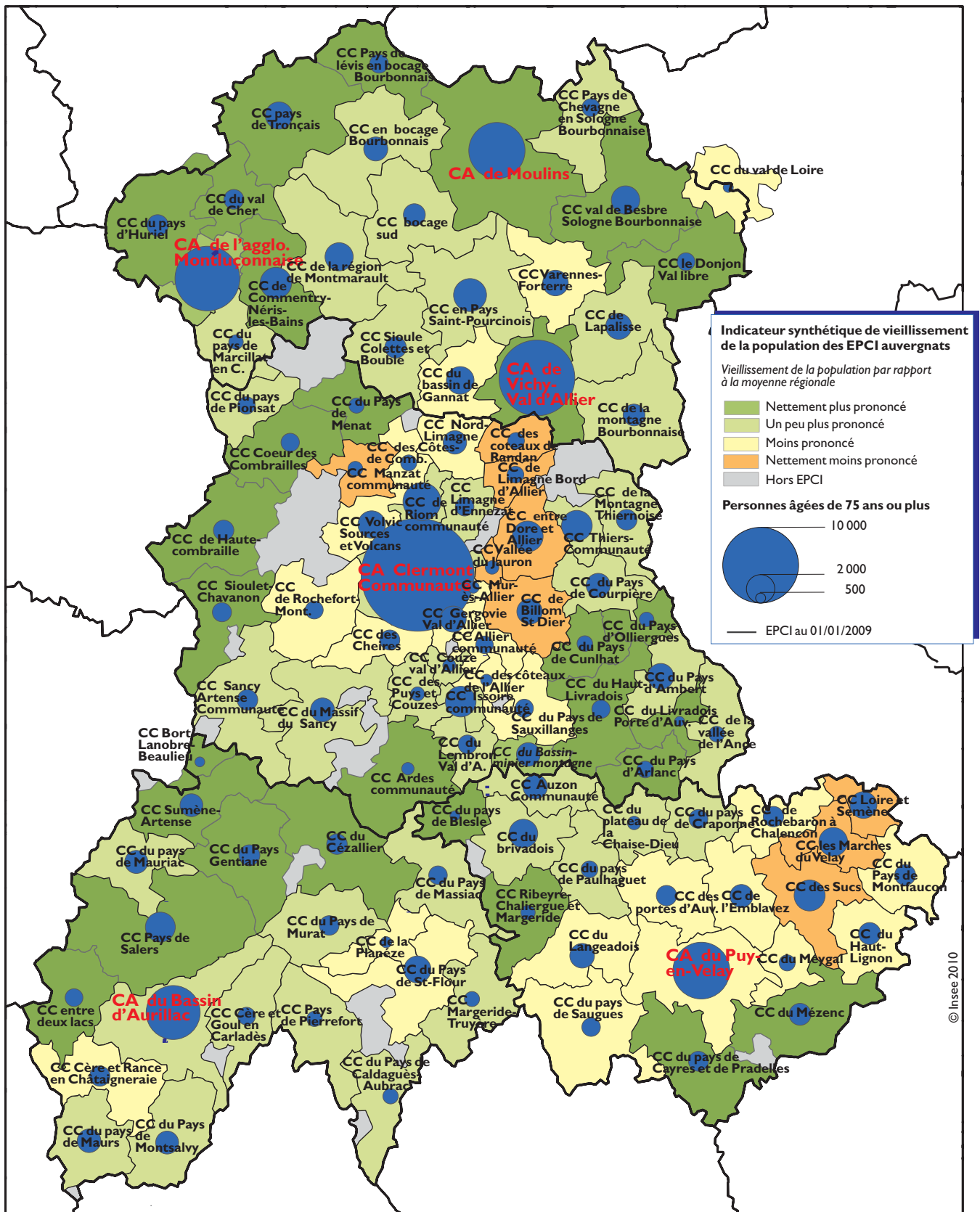
Les échanges migratoires avec la France métropolitaine ne modifient pas sensiblement l'âge moyen de la population auvergnate. Toutefois, à l'échelle infrarégionale, les mobilités résidentielles ne sont pas tout à fait neutres : elles tendent à rajeunir certains types d'espace, tandis qu'elles amplifient le vieillissement dans d'autres.

⁽¹⁾ Aurillac, Clermont-Ferrand, Issoire, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Vichy, Thiers

Communes rurales - Pyramides des âges 2006



Indicateur de vieillissement de la population des EPCI auvergnats



Source : Insee, Recensement 2006

► Définition et méthodologie

➤ Population des ménages et population hors ménage :

la population peut être classée en plusieurs catégories, en fonction notamment du type de logement et du mode de vie, centré sur la famille ou organisé de façon communautaire. On distingue ainsi deux grandes catégories : la population des ménages et la population dite hors ménage.

On appelle **ménage** l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne.

En 2006, comme lors de tous les recensements depuis 1968, le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

La grande majorité de la population vit dans un ménage. Cependant, plus d'un million de Français et 41 250 Auvergnats vivent hors ménage.

La population **hors ménage** comprend :

- la population des communautés ;
- la population des habitations mobiles, y compris les marinières et les sans-abri.

Les communautés, qui regroupent les services de moyen ou long séjour (maisons de retraite, hôpitaux...), les communautés religieuses, les casernes, les foyers étudiants ou encore les établissements pénitentiaires, représentent la principale composante de la population hors ménages.

En 2006, la population des ménages représentait 97 % de la population totale de l'Auvergne. Cette proportion diminue avec l'âge. Après 80 ans, elle n'est plus que de 73 %.

➤ Âge :

l'âge pris en compte est celui atteint à la date du recensement.

➤ Âge médian :

âge séparant la population en deux parties égales. En 2006, en Auvergne, la moitié de la population a 42 ans ou plus.

➤ Indicateur synthétique de vieillissement de la population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

pour chacun des quatre indicateurs (âge médian, part des 75 ans ou plus dans la population, nombre de 20-59 ans pour 100 seniors de 60 ans ou plus, part des 75 ans ou plus vivant seul dans leur logement), on affecte une valeur de 1 à 5 en fonction de l'écart à la moyenne régionale. L'indicateur synthétique de vieillissement de la population des EPCI auvergnates est la moyenne de ces quatre valeurs.

Une moyenne inférieure à 2,5 traduit un vieillissement nettement moins prononcé que la moyenne régionale.

Une moyenne comprise entre 2,5 et 3,0 traduit un vieillissement moins prononcé que la moyenne régionale.

Une moyenne comprise entre 3,0 et 3,5 traduit un vieillissement un peu plus prononcé que la moyenne régionale.

Une moyenne supérieure à 3,5 traduit un vieillissement nettement plus prononcé que la moyenne régionale.

➤ Les différents scénarios de projection de population :

dans le « scénario central » les taux de fécondité par âge sont maintenus à leur niveau de 2005 ; la mortalité baisse au même rythme que celui observé en France métropolitaine sur les quinze années 1988-2002 ; les quotients de solde migratoire ont été calculés sur la période 1990-2005, et sont maintenus sur la période de projection. Les projections sont ensuite calées sur la projection nationale de telle sorte que le solde migratoire métropolitain soit de + 100 000 individus par an.

Pour la mortalité, le scénario « espérance de vie haute » fait évoluer l'espérance de vie de la région parallèlement à l'évolution métropolitaine du scénario correspondant. Ce dernier est établi avec des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, pour atteindre environ 88,2 ans pour les femmes et 82,1 ans pour les hommes en 2030.

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Michel MARÉCHAL
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

La version électronique de cette publication est disponible sur le site internet de l'Insee Auvergne,

www.insee.fr/auvergne
à la rubrique « publications »

Elle propose, pour chacun des quatre départements de la région, la variation de population annuelle 1999-2007.